

ETUDE PAR LE MAJOR STEPHENS
DU DEVELOPPEMENT RECENT
DES GRANDS PORTS DE
L'UNIVERS

M. G. W. Stephens, président de la Commission du Port de Montréal, est arrivé dimanche dernier, par le "Virginian", ramenant avec lui un plan complet de développement du port, comprenant: les quais, les bassins et l'outillage, à partir du pont Victoria jusqu'à la Longue-Pointe. Ce plan a été préparé par M. R. C. H. Davison, M.I.C.E., ingénieur pour le Mersey Harbor Trust qui a fait une étude détaillée du port, l'été dernier. Un rapport officiel du résultat des recherches faites par lui-même et par M. F. W. Cowie, l'ingénieur en chef, sur les ports européens les plus importants et les plus progressifs a été présenté. Ces deux gros volumes de papier foolscap, avec des plans détaillés et des explications représentent l'étude la plus complète des conditions des ports qui existe aujourd'hui.

Le plan projeté pour le port de Montréal est très étendu; il est si vaste qu'il ne peut être exécuté que par sections et qu'il exigera le travail de plusieurs années et une dépense de nombreux millions de dollars. En dernier lieu, il comporte un chenal d'une profondeur de 40 pieds, de Montréal jusqu'au golfe, ce qui permettra ainsi à ce port de devenir le port principal de l'Atlantique du Nord, port par lequel s'écouleront sur les marchés du vieux monde, non seulement les produits du Canada, mais aussi une grande partie des produits provenant de l'immense territoire situé au-dessus du Lac Supérieur. Le volume écrit par M. Stephens et son collègue, imprimé par Spottiswoode, imprimeur du roi d'Angleterre, est unique en ce qu'il présente une vue du port et de ses développements, chose qu'on ne peut trouver nulle part ailleurs; c'est le résultat d'un travail et d'une étude opiniâtres et personnels de deux mois et demi, faits dans les ports mêmes. M. Stephens est parti lundi dernier pour Ottawa, afin de présenter son ouvrage au Ministre de la Marine et des Pêcheries et dès que le consentement du ministre aura été obtenu, il le fera publier, pour renseigner le public canadien.

Arrivée de M. Stephens

M. Stephens fut rencontré à Québec par ses deux collègues de la Commission du Port, M. L. O. Geoffrion et M. C. C. Ballantyne, qui l'accompagnèrent dans son voyage par steamer jusqu'à Montréal. Ce fut le premier voyage fait par un steamer à passagers, en remontant le St-Laurent, cette saison; ce voyage a battu le record, le grand navire ayant parcouru la distance, à toute vapeur, en neuf heures, soit à une vitesse de 16 1/2 noeuds. Le Virginian avait un tirant

de 29 pieds d'eau et d'après cette "performance." M. Stephens est fortement d'opinion que les C. P. R. Empresses peuvent arriver en toute sûreté à Montréal si la Compagnie se décide à faire de ce port un port terminus cette saison.

En discutant le bénéfice de son voyage, M. Stephens, qui paraît en parfaite santé et semble avoir profité du travail dur, dont la préface comporte une description vivante des tempêtes qui ont fait rage au moment où il a quitté l'Angleterre, dit ce qui suit:

"Le 24 avril, j'ai quitté Liverpool par une furieuse tempête de neige, la plus terrible que j'aie jamais vue depuis des années. A 10 heures, le même soir, j'allai sur le pont et fis une énorme boule de neige, telle que celles que font les jeunes garçons à l'école et cette boule de neige remplit complètement mes deux bras; chaque passager du bateau aurait pu en faire autant. La tempête fut une des choses les plus inattendues que j'aie vues en Angleterre et c'était un contraste loin d'être déplaisant que de voir les 300 passagers qui quittaient l'Angleterre par ce steamer, pour s'établir au Canada, remonter le Saint-Laurent, le premier mai; les prairies étaient couvertes de verdure de chaque côté du fleuve.

Pour parler de choses plus sérieuses, nous avons eu, sans aucun doute, un voyage des plus merveilleux. Deux mois et demi ont été employés à inspecter personnellement les six ports anglais et les cinq ports continentaux les plus modernes, ainsi que les approches des rivières. Le dernier mois et demi a été employé à disposer et à arranger les renseignements recueillis, en ce qui concerne tous

les ports que nous avons visités. Les renseignements figurent dans le rapport qui est écrit en français et en anglais; c'est ainsi le résultat de quatre mois de travail.

Possibilités pour Montréal

Les quatre mois consacrés à l'étude de l'ininterrompue des conditions des ports et du développement des ports dans les grandes villes du monde, les points terminus et leurs approches, nous ont convaincu plus que jamais des possibilités splendides réservées à Montréal. On peut dire, sans crainte d'être exagéré, qu'un développement moderne du port de Montréal peut être fait, grâce aux magnifiques avantages naturels que nous avons ici et qui peuvent être exploités avec beaucoup moins de dépenses que dans tout autre port européen ou américain. Je vais vous donner les chiffres représentant les sommes que les grands ports européens ont dépensées pour leur développement, en comparaison de ce qui a été dépensé pour le port de Montréal et le chenal du Saint-Laurent; c'est une étude comparative d'une grande importance et qui intéresse les Canadiens:

Londres.	\$186,000
Liverpool.	125,000
Manchester.	90,000
Newcastle.	80,000
Glasgow.	40,000
Bristol.	30,000
Cardiff.	20,000
Anvers.	45,000
Hambourg.	100,000
Rotterdam.	70,000
Marseille.	20,000
Le Havre.	24,000
Montréal.	10,000

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée : L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon : Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant de l'une des manières suivantes :

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais si le père, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après le tenor de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de la résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements : Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur